

**DEMANDE**

**D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE<sup>(1)</sup>  
DE PROLONGATION D'OUVERTURE<sup>(1)</sup>**

M \_\_\_\_\_ le Maire,  
Je soussigné<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ Miguel Voyau

agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

- d'ouvrir un débit temporaire de 2eme catégorie  
à la salle Rigaudeau de l'espace René Cassin  
du 24/01/2026 au 24/01/2026 à l'occasion de :  
tounoi de palets du FC BASSE LOIRE
- de tenir mon établissement ouvert la nuit  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ jusqu'à \_\_\_\_\_ heures  
pour le motif suivant : \_\_\_\_\_

Veuillez agréer, M de Laujardière le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 14/10/2025

(Signature) 

**ARRÊTÉ DU MAIRE<sup>(1)</sup>**

Je soussigné, Maire du Pellerin

Vu l'article 2542-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu les articles 2212-1, 2212-2 et 2214-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux ;

Vu la demande ci-dessus,

**ARRÊTE :**

Article premier. – M<sup>me</sup> Miguel Voyau

- est autorisé à ouvrir un débit temporaire 2e catégorie  
du 26/10/2026 au 26/10/2026 jusqu'à 19<sup>h</sup>00 heures  
à l'occasion du tournoi de palets du FCBL

- est autorisé à prolonger l'ouverture de son établissement

dans la nuit du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ jusqu'à \_\_\_\_\_ heures  
pour le motif suivant

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives  
à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Le Pellerin

le 15/12/2025

Le Maire,

**AVIS DU MAIRE<sup>(1)</sup>**

FAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

DÉFAVORABLE



(1) Rayer la mention inutile

(2) Nom - Prénoms

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VÉRITÉ Mod. 546107